

COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE BLAYE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
BUDGET ASSAINISSEMENT N° 2023-19

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
 Reçu en préfecture le 16/03/2023
 Publié le
 ID : 033-213303746-20230307-202319BARESUL22-DE

Séance du 07/03/2023

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **M. Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section EXPLOITATION à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	26.229,74 €+
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	€
II. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	-4.546,19 €+
Résultat de clôture à affecter	(A1) Excédent : 21.683,55 €=
	(A2) Déficit : €

➤ **Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	-22.980,65 €+
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	67.470,47 €+
Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :	44.489,82 €=
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	30.000,00 €-
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	€
Excédent (+) réel de financement :	14.489,82 €=

➤ **Affectation du résultat de la section d'EXPLOITATION**

Résultat excédentaire (A1)	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II)	
(recette non budgétaire au compte 119)	14.489,82 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
(recette budgétaire au compte 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve :	
(recette budgétaire au compte 1068)	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	
(recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1).....	21.683,55 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1)	€

➤ **Transcription budgétaire**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	21.683,55 €		44.489,82 €
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé

Fait à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages : exprimés : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-préfecture le 07/03/2023 et de la publication le 07/03/2023,
 Pour : 10 Contre : Abstentions :

Date de la convocation : 28/02/2022

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

La secrétaire de séance
 Magali BERNARD

Bernard

Le Maire
 Arnaud OVIDE

